Un Été au Havre. À peine installée, une oeuvre fait polémique : elle va être démontée

actu.fr

Soutenez un journalisme local, fiable et indépendant

Accédez gratuitement à actu.fr en acceptant l'utilisation de vos données pour l'affichage de publicités personnalisées.

L'accès gratuit au site (hors contenus réservés aux abonnés) du groupe Actu repose sur votre consentement quant à l'utilisation de vos données personnelles (identifiants uniques, adresses IP, données de navigation) pour l'affichage de publicités personnalisées afin de financer le journalisme indépendant et l'amélioration de nos services.

Nous et nos 751 partenaires sollicitons votre consentement afin de stocker et utiliser des informations non sensibles sur votre appareil, comme des cookies ou l'identifiant unique de votre appareil, et traitons vos données à caractère personnel telles que votre adresse IP, votre email haché ou des identifiants publicitaires.

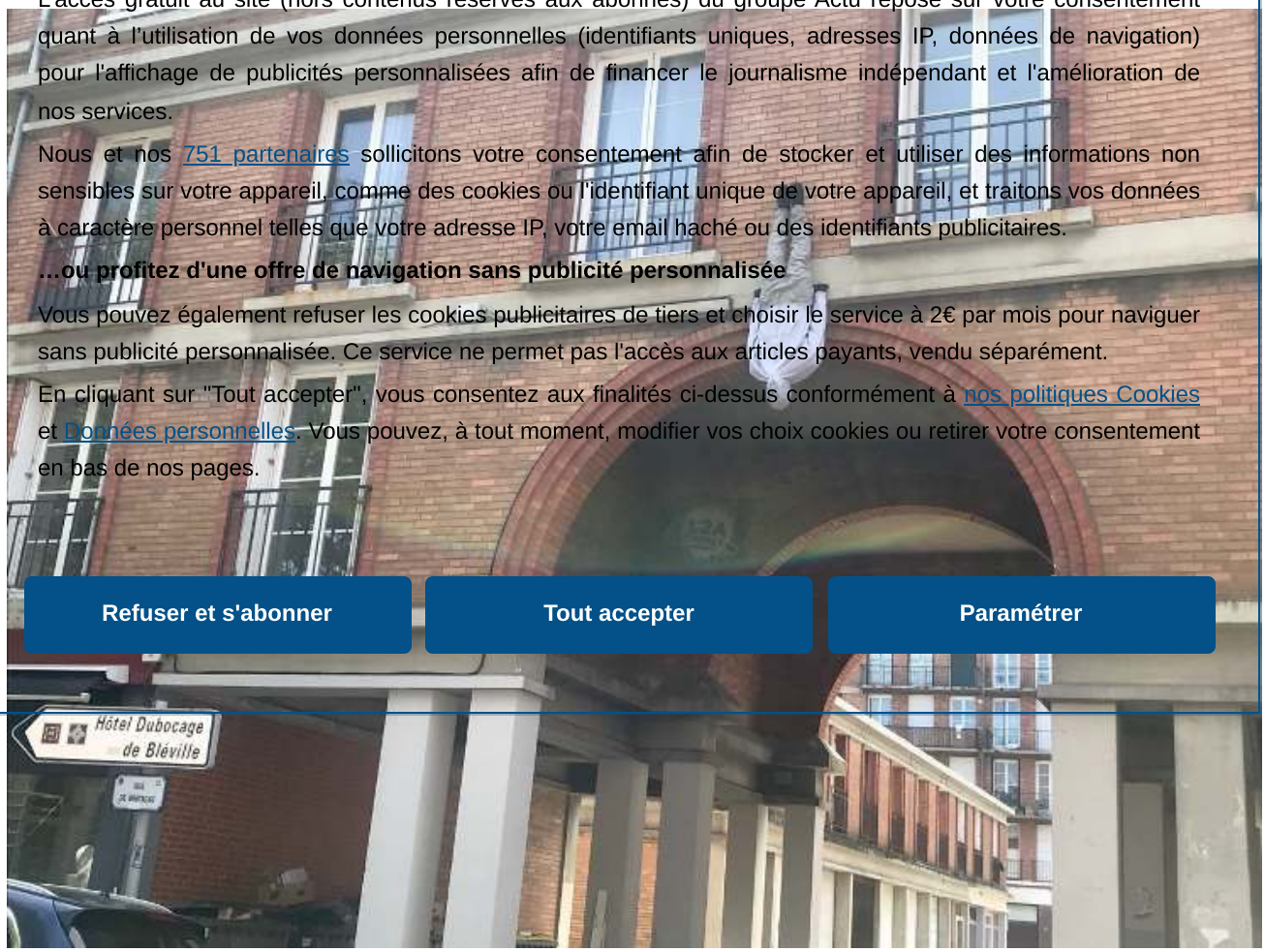
…ou profitez d'une offre de navigation sans publicité personnalisée

Vous pouvez également refuser les cookies publicitaires de tiers et choisir le service à 2€ par mois pour naviguer sans publicité personnalisée. Ce service ne permet pas l'accès aux articles payants, vendu séparément.

En cliquant sur "Tout accepter", vous consentez aux finalités ci-dessus conformément à nos politiques Cookies et Données personnelles. Vous pouvez, à tout moment, modifier vos choix cookies ou retirer votre consentement en bas de nos pages.

Refuser et s'abonner | Tout accepter | Paramétrer

Une oeuvre installée dans le cadre de l'édition 2022 d'Un Été au Havre a fait polémique. Elle va finalement être démontée, apprend-on. Explications.



Rue de Bretagne, cette sculpture interpelle, choque… elle va être démontée dans l'après-midi du 22 juin 2022. (©VL)

X

Par Vanessa Leroy
Publié le 22 juin 2022 à 14h50

Elle n'aura tenu que deux jours. Au **Havre (Seine-Maritime)**, l'une des six sculptures de l'œuvre **Embed Bodies** du street-artist américain **Mark Jenkins** sera démontée en fin de journée aujourd'hui. Installée lundi 20 juin 2022, rue de Bretagne, dans le quartier Saint-François, elle faisait partie de la série de six personnages répartis dans la ville dans le cadre de l'édition 2022 d'**Un Été au Havre**, qui débute samedi 25 juin 2022.

À lire aussi

Sorcière de la mer, mosaïques géantes, statue de Mérelle… s'invitent pour Un Été au Havre

actu.fr

Soutenez un journalisme local, fiable et indépendant

Accédez gratuitement à actu.fr en acceptant l'utilisation de vos données pour l'affichage de publicités personnalisées.

L'accès gratuit au site (hors contenus réservés aux abonnés) du groupe Actu repose sur votre consentement quant à l'utilisation de vos données personnelles (identifiants uniques, adresses IP, données de navigation) pour l'affichage de publicités personnalisées afin de financer le journalisme indépendant et l'amélioration de nos services.

Nous et nos 751 partenaires sollicitons votre consentement afin de stocker et utiliser des informations non sensibles sur votre appareil, comme des cookies ou l'identifiant unique de votre appareil, et traitons vos données à caractère personnel telles que votre adresse IP, votre email haché ou des identifiants publicitaires.

…ou profitez d'une offre de navigation sans publicité personnalisée

Vous pouvez également refuser les cookies publicitaires de tiers et choisir le service à 2€ par mois pour naviguer sans publicité personnalisée. Ce service ne permet pas l'accès aux articles payants, vendu séparément.

En cliquant sur "Tout accepter", vous consentez aux finalités ci-dessus conformément à nos politiques Cookies et Données personnelles. Vous pouvez, à tout moment, modifier vos choix cookies ou retirer votre consentement en bas de nos pages.

Refuser et s'abonner

« Il ne devait pas avoir la tête en bas »

Rencontré, cet après-midi, place du Père-Arson, juste en face de l'œuvre polémique, Jean Blaise, directeur artistique de l'événement, explique que « ce n'était pas du tout ce qui avait été convenu » avec l'artiste. « Il ne devait pas avoir la tête en bas », ajoute-t-il, confirmant qu'elle allait être démontée. « Nous n'avons pas du tout envie d'avoir un personnage qui ait l'impression de se suicider. »

Les policiers du Havre expliquent de leur côté avoir été alertés dans la soirée du 21 juin 2022 par des riverains ayant pensé en voyant cette oeuvre qu'il s[illegible] vie.

Si ladite oeuvre sera donc démontée, ceci ne signifie pas pour autant qu'elle sera abandonnée. Elle pourrait faire son retour « dans une autre position », indique celui qui cédera sa place, l'an prochain, à la tête d'Un Été au Havre.

À lire aussi

Sorcière de la mer, mosaïques géantes, statue de Mérelle… s’invitent pour Un Été au Havre

Une nouvelle qui devrait réjouir de nombreux passants qui, choqués par l’œuvre, souhaitaient la voir disparaître. « Je trouve ça scandaleux et honteux de la part d’une municipalité de plaisanter sur le sujet et de faire de cette œuvre de l’art », s’insurgeait notamment Allan dans un message adressé à *76actu*.

actu.fr

Soutenez un journalisme local, fiable et indépendant

Accédez gratuitement à actu.fr en acceptant l’utilisation de vos données pour l'affichage de publicités personnalisées.

L’accès gratuit au site (hors contenus réservés aux abonnés) du groupe Actu repose sur votre consentement quant à l’utilisation de vos données personnelles (identifiants uniques, adresses IP, données de navigation) pour l'affichage de publicités personnalisées afin de financer le journalisme indépendant et l'amélioration de nos services.

Nous et nos 751 partenaires sollicitons votre consentement afin de stocker et utiliser des informations non sensibles sur votre appareil, comme des cookies ou l'identifiant unique de votre appareil, et traitons vos données à caractère personnel telles que votre adresse IP, votre email haché ou des identifiants publicitaires.

…ou profitez d'une offre de navigation sans publicité personnalisée

Vous pouvez également refuser les cookies publicitaires de tiers et choisir le service à 2€ par mois pour naviguer sans publicité personnalisée. Ce service ne permet pas l'accès aux articles payants, vendu séparément.

En cliquant sur "Tout accepter", vous consentez aux finalités ci-dessus conformément à nos politiques Cookies et Données personnelles. Vous pouvez, à tout moment, modifier vos choix cookies ou retirer votre consentement en bas de nos pages.

Refuser et s'abonner

Personnalisez votre actualité en intégrant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.